Province de Luxembourg VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le jeudi 28 novembre 2013 à 20 heures, à la Maison communale

Objet:

CONVOCATION du

CONSEIL COMMUNAL

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31.10.2013
- 2. Approbation des modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire au budget 2013 du C.P.A.S.
- 3. Avis sur le budget 2014 de la Fabrique d'Eglise de Muno
- 4. Marché relatif au financement global du programme extraordinaire 2014
- **5.** Modernisation de l'école de Lacuisine Prêt avec garantie du Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires
- 6. Octroi subvention asbl « Les Chamaillots »
- 7. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de Taxi social « La Locomobile »
- 8. Fixation des conditions de recrutement Accueillant(e) extrascolaire
- **9.** Assemblée générale ordinaire Sofilux, le 16.12.2013 Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes
- 10. Assemblée générale ordinaire Vivalia, le 17.12.2013 Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes

- 11. Assemblée générale stratégique A.I.V.E., le 18.12.2013 Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes
- 12. Assemblée générale stratégique Idelux, le 18.12.2013 Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes
- 13. Assemblée générale stratégique Idelux Finances, le 18.12.2013 - Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes
- 14. Assemblée générale stratégique Idelux Projets publics, le 18.12.2013 Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes
- 15. Avis sur la cartographie de l'éolien en Wallonie
- **16. M**aintenance de la toiture de la chapelle de Martué Approbation des conditions et du mode de passation
- 17. Acquisition de fournitures relatives aux menuiseries intérieures du Moulin Marron Approbation des conditions et du mode de passation
- 18. Acquisition de fournitures de sanitaires pour le Moulin Marron Approbation des conditions et du mode de passation
- 19. Travaux extérieurs de l'église de Chassepierre Approbation du rapport d'attribution
- **20.** Illuminations 2013-2014 Approbation des conditions et du mode de passation
- 21. Coût vérité déchets prévisionnel budget 2014

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore